

# **Écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie**

2003/0172(COD) - 20/04/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Astrid THORS (ELDR, FIN), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve de nombreux amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement a soutenu son rapporteur et a estimé que la directive était trop vaguement formulée et devrait contenir des exigences plus détaillées. Il souhaite également que de nouvelles règles donnent au consommateur davantage d'informations sur leurs lave-vaisselle ainsi que sur d'autres produits qui utilisent de l'énergie. Le Parlement n'est pas satisfait de l'approche générale de la directive. Il a adopté un amendement important qui clarifie quels produits devraient être concernés en premier. Les parlementaires estiment qu'un an après l'adoption de la directive-cadre, la Commission devrait adopter des mesures d'application pour les produits qui ont un haut potentiel de diminution de coût de production de gaz à effet de serre. Le Parlement a également adopté des exigences pour l'information des consommateurs de la part des fabricants et des distributeurs. Il souhaite également que l'industrie et les OGN environnementales donnent leur avis sur l'écoconception. Un amendement a été adopté qui établit un Conseil d'administration de l'écoconception.